



Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 24-P-042

**Arrêté**

**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024  
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine  
pour l'accès au grade de conservateur du patrimoine en chef**

Le Maire de THIERS,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-901 du 09/05/2017, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu la délibération n° 34 du 28 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 21-P-218 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. MOLLE Florent</i>	conservateur du patrimoine	conservateur du patrimoine en chef	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 6 février 2024

Le Maire,



Stéphane RODIER

